Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 095-259500627-20250703-D2025_008-AR

2025/008

DÉCISION PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCES SELON 4 LOTS

Lot n°1 : Assurance dommages aux biens & risques annexes
Lot n°2 : Assurance responsabilité civile & et risques annexes
Lot n°3 : Assurance protection juridique
Lot n°4 : Assurance multirisque plaisance

Le Président du Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion de l'Ile de Loisirs de Cergy-Pontoise,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2021-028 du Comité Syndical en date du 21 septembre 2021 donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la commande publique dans sa version consolidée du 01 janvier 2025,
Considérant la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de marchés d'assurances de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise en conformité avec les prescriptions du Code de la commande publique,
Considérant l'analyse des offres et les propositions d'attribution,
Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres le 20/06/2025.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :
L'attribution d'un marché d'assurances selon les lots décrits ci-dessous, à compter du 01/01/2026 :

Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes
Identité du candidat retenu :
SMACL : assureur
141 avenue Salvador Allende – CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9
Directeur Général : Monsieur Patrick BLANCHARD
Maxime BOURGOIN Téléphone : 05 49 32 22 58 – 05 49 32 56 56
smacl@sendao.fr ; pmdemat@smacl.fr
SIRET : 833 817 224 00029

Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes
Identité du candidat retenu :
SMACL : assureur
141 avenue Salvador Allende – CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9
Directeur Général : Monsieur Patrick BLANCHARD
Maxime BOURGOIN Téléphone : 05 49 32 22 58 – 05 49 32 56 56
smacl@sendao.fr ; pmdemat@smacl.fr
SIRET : 833 817 224 00029

Lot 3 : Protection juridique
Identité du candidat retenu :
Groupement conjoint – mandataire non solidaire :
Courtier bénéficiant d'une délégation de souscription de Solucia :
K Ré
10 rue de la Taillanderie - 68720 TAGOLSHEIM
Gérant : Monsieur Jean-Michel PIAT
Monsieur Mickaël WEHRLEN – Tél : 07 62 10 54 60 – 03 89 70 78 70

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 095-259500627-20250703-D2025_008-AR

mwehrlen@kre-assurances.fr ; mpiat@kreconsult.com
SIRET : 523 332 740 00027

Assureur, porteur du risque :
Solucia SPJ
111 avenue de France – CS 51519 - 75634 Paris cedex 13
Président du directoire : Monsieur Laurent SENGIER
Directeur général : Madame Cécile TARDIEU
Tél : 01 44 87 59 49
litiges@soluciaspj.fr
SIRET : 481 997 708 00054

Lot 4 : Multirisques plaisance
Identité du candidat retenu :
SMACL : assureur
141 avenue Salvador Allende – CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9
Directeur Général : Monsieur Patrick BLANCHARD
Maxime BOURGOIN Téléphone : 05 49 32 22 58 – 05 49 32 56 56
smacl@sendao.fr ; pmdemat@smacl.fr
SIRET : 833 817 224 00029

ARTICLE 2 :
Le montant des offres retenues :

Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes
Formule N°2 et Garantie optionnelle : Bris de machine informatique
pour un montant de 40.924,46 € TTC
Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes
Formule N°1 et Garantie optionnelle : Indemnités contractuelles
pour un montant de 16.970,62 € TTC
Lot 3 : Protection juridique
Formule unique et Garantie optionnelle : Protection fonctionnelle des agents et des élus
pour un montant de 2.714,17 € TTC
Lot 4 : Multirisques plaisance
Formule N°3 pour un montant de 1.995,06 € TTC

Le marché est conclu pour une durée de 4 (quatre) ans à compter du 1er janvier 2026 (0h00).
Chacune des parties aura la possibilité de résilier le contrat à l'échéance principale, à la condition de respecter un préavis de 4 (quatre) mois.
L'échéance principale du contrat sera fixée au 31 décembre de chaque année.
Le marché prendra donc fin au plus tard le 31 décembre 2029 (23h59).

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 095-259500627-20250703-D2025_008-AR

ARTICLE 3 :

Le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation :

- Monsieur le Préfet, chargé du contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Cergy-Pontoise

Fait à Cergy-Pontoise, le 01 juillet 2025

Le Président,

Thibault HUMBERT

île de Loisirs
Cergy-Pontoise
île de France